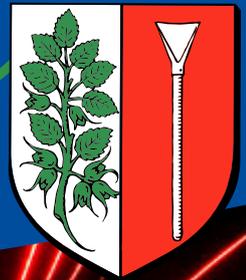


LE JOURNAL D'OBERHASLACH

Bulletin municipal n°36 - Octobre 2023



Le 13 juillet, à l'occasion de la fête Nationale

Crédit photo : Sébastien WOHL

Les services de la mairie

NOUS VOUS ACCUEILLONS...

Du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h30 à 16h

Le vendredi de 8h à 11h30

Le samedi de 10h à 12h

POUR NOUS CONTACTER



Mairie d'Oberhaslach
22 rue du Nideck
67280 OBERHASLACH



03.88.50.90.15



mairie@oberhaslach.fr

INFORMATIONS ET ACTUALITÉS DE LA COMMUNE



Sur internet

www.commune-oberhaslach.fr



Sur Facebook

« [Commune d'Oberhaslach](https://www.facebook.com/Commune.d'Oberhaslach) »



Sur votre smartphone avec
l'application « [IntraMuros](#) »

Téléchargement gratuit sur le
Play Store et l'App Store !

Ne nécessite aucune inscription

A vos agendas !

● Collecte sélective

À votre porte

- Vendredi 27 octobre 2023
- Vendredi 24 novembre 2023
- Vendredi 22 décembre 2023

La collecte des ordures ménagères du 25 décembre
est reportée au samedi 30 décembre



PAPIER-CARTON-PLASTIQUE

● Collecte des déchets verts

Sur le site du « Kaligoffe »

- Tous les samedis de 9h à 11h de mi-mars
à mi-octobre sauf jours fériés



● Don du sang

À la salle des fêtes de Oberhaslach

- Lundi 30 octobre 2023 de 17h à 20h



Madame, Monsieur, mes chers concitoyens,

Les chantiers auront une nouvelle fois été nombreux durant cet été.

L'interconnexion de notre réseau d'eau avec celui de Niederhaslach qui est en passe d'être finalisée nous aura posé des difficultés de circulation durant de nombreuses semaines.

Un columbarium a été réalisé au cimetière afin de pouvoir accueillir désormais les urnes funéraires. Comme pour l'ensemble du cimetière, les emplacements qui pourraient y être accordés le seront à titre gratuit.

L'aménagement de la Maison d'Assistantes Maternelles sur le parking des écoles a également pu être finalisé durant l'été et l'équipement accueille des enfants depuis la fin du mois d'août.

Et enfin, le plus ancien bâtiment de l'école élémentaire aura été largement rénové avant la rentrée. La cage d'escalier, les couloirs et les portes des salles de classe ayant notamment été remis en peinture.

La rentrée scolaire a ainsi pu se dérouler dans les meilleures conditions et je tiens ici à saluer l'initiative de l'équipe pédagogique qui a permis d'accueillir les 144 enfants scolarisés dans notre commune, en fanfare, pour leur retour sur les bancs de l'école.

Nos associations ont également repris leurs activités et nous profitons de ces quelques pages pour vous les rappeler. Nous avons la chance d'avoir une riche vie associative à Oberhaslach et je tiens à remercier l'ensemble des bénévoles qui se mobilisent tout au long de l'année pour l'animation de notre village, et tout particulièrement durant les festivités estivales qui auront une nouvelle fois rencontré un franc succès.

D'un point de vue plus administratif, la rentrée aura surtout rimé avec un renforcement des contraintes liées aux autorisations d'urbanisme. En effet, une nouvelle étude du Bureau de Recherches Géologiques et Minières est récemment venue préciser notre connaissance du risque d'effondrement et de glissement de terrain auxquels nous sommes assujettis sur la commune. Nous avons pu tenir une réunion publique, en Mairie, à ce sujet, le 11 septembre dernier, afin de préciser les nouvelles dispositions applicables, et je tenais à vous inviter avant tout projet à vous rapprocher de la Mairie afin de connaître les prescriptions spéciales qui pourraient s'appliquer à votre situation.

Vous souhaitant une agréable lecture de ce nouveau numéro de votre journal municipal,



Votre Maire
Jean BIEHLER



Séance ordinaire du 26 juin 2023

PROJET DE TRAVAUX À LA MAISON DES PÊCHEURS

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire relatif à un projet de prolongement de toiture sur le bâtiment de la maison des pêcheurs et après avoir pris connaissance du devis pour l'acquisition des matériaux chiffré à 6 235,87 € TTC, et étant entendu que les travaux seront réalisés par les bénévoles de l'association, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'approuver les travaux et autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

Les crédits disponibles seront prélevés sur le budget primitif de l'année 2023.

LOTISSEMENT – CESSION LOT : CONDITIONS SUSPENSIVES

Monsieur le Maire expose les conditions relatives au délai de construction sur la zone du lotissement communal.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide que les acquéreurs des lots devront s'engager, sauf autorisation expresse consentie par la commune au moment de la vente, à construire dans un délai de deux ans à compter de la date de signature de l'acte de vente.

En cas de non-construction dans le délai précité (hormis en cas de dérogation consentie par l'aménageur), la commune se réserve, conformément à la loi, le droit de demander la résolution de la vente, le prix du terrain étant remboursé à l'acquéreur sans intérêt ni revalorisation et après déduction des frais de la résolution qui seront à la charge des acquéreurs.

Toutefois, dans le cas d'un empêchement dont la charge de la preuve incombera aux acquéreurs et dont le bien-fondé dépendra de la seule appréciation de l'aménageur, le délai de 2 ans pourra être prolongé d'une nouvelle durée.

MAISON FORESTIÈRE DU WEINBAEHEL – REMISE DE LOYERS

Suite à une panne du système de chauffage et à d'importants travaux notamment en terme d'isolation, traitement des charpentes, sécurisation de la toiture et des cheminées, la Maison Forestière du Weinbaechel est rendue indigne à la location.

Le bail liant la commune à l'actuel locataire, Monsieur Bruno Regenass, a été dénoncé avec effet au 1^{er} septembre 2023.

Afin de compenser les dépenses d'énergie supplémentaires auxquelles le locataire a été confronté pendant les mois d'hiver, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide d'accorder une remise intégrale du loyer du 1^{er} juin au 31 août 2023 au locataire.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA RÉGION DE MOLSHEIM – RAPPORT D'OBSERVATIONS DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES

Suite à la présentation par Monsieur le Maire du rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes exercice 2015 et suivants de la communauté de communes de la région de Molsheim-Mutzig, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, prend acte dudit rapport.

ACHAT DE PARCELLES DE VOIRIE RUE HAUTE ET RUE DES CHASSEURS

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une proposition d'achat de 11 parcelles de voirie rue Haute cadastrées section 13 et rue des chasseurs cadastrées section 06 représentant une surface globale de 172m².

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des membres présents, d'autoriser Monsieur le Maire à acquérir lesdites parcelles pour l'euro symbolique, de procéder à cette acquisition foncière par acte administratif et autorise Monsieur Alain KLEIN, adjoint en charge de l'urbanisme, à signer les actes de vente. De plus, il autorise l'inscription des parcelles susvisées au Livre Foncier et Monsieur le Maire à signer tout document utile à ce dossier. Les crédits nécessaires seront prélevés au budget primitif 2023.

RENOUVELLEMENT CERTIFICATION DE LA GESTION FORESTIÈRE DURABLE DES FORÊTS (PEFC)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité pour la commune de renouveler son engagement au processus de certification afin de valoriser les bois de la commune lors des ventes, d'accéder aux aides publiques en lien avec la forêt, de bénéficier d'une meilleure visibilité de la bonne gestion mise en œuvre en forêt et de participer à une démarche de filière en permettant à nos entreprises locales d'être plus compétitives.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de renouveler son engagement dans la certification de gestion durable des forêts PEFC, pour l'ensemble des surfaces forestières que la commune d'Oberhaslach possède dans la région Grand Est. Par ailleurs, le Conseil Municipal s'engage à communiquer le détail des surfaces forestières de la commune et de respecter les règles de gestion forestière durable en vigueur, de les faire respecter à toute personne intervenant dans notre forêt et de mettre en place les actions correctives qui seront demandées par le PEFC Grand Est auprès duquel nous sommes redevables de la contribution financière.

CÉLÉBRATION DE LA FÊTE NATIONALE

Dans le cadre de la tenue des festivités du 13 juillet, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et conformément à la tradition locale de financer l'achat de brioches aux enfants des écoles maternelle et élémentaire et aux personnes âgées de plus de 70 ans, ainsi que le feu d'artifice et les lampions pour le défilé avec les enfants.

Par ailleurs, il est décidé du versement d'une subvention au titre d'animation de la cérémonie officielle de 100 € à la musique « Château Nideck » et à la chorale « Sainte Cécile ».

Enfin, une subvention de 400 € est votée en faveur de l'Association Sportive Bruche Hasel (ASBH) en charge de l'organisation du bal populaire pour le compte de la commune.

Les crédits seront prélevés sur le disponible des articles 6574 et 6232 du budget primitif 2023.

ORGANISATION DU MESSTI ET DU CORSO FLEURI

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des modalités d'organisation du Messti 2023.

Il est décidé, à l'unanimité des membres présents, de prendre en charge, pour le corso fleuri, les frais de groupes musicaux et l'achat de fleurs pour les chars. Par ailleurs, une subvention de 300€ est attribuée aux associations ayant réalisé un char, soit : Ski club d'Oberhaslach, Amicale des sapeurs pompiers, Amicizia, Football club Haslach (FCH), Tennis de table, Amicale de pêche, Association Sportive et Familiale d'Oberhaslach (ASFO).

Pour l'aide à l'organisation du messti, une subvention de 300 € est accordée au Comité des Fêtes.

DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande émanant de l'association « Amicizia » relative à une participation à l'achat de tee-shirts. Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres, décide le versement d'une subvention de 700 € à l'association au titre d'aide à l'achat de tee-shirts.

RISQUES NATURELS EFFONDREMENTS ET GLISSEMENTS DE TERRAIN

Les communes de Niederhaslach et Oberhaslach sont depuis de nombreuses années sujettes à des mouvements de terrain de type effondrement de cavités et glissement de terrain.

À la demande de l'État, le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) a réalisé en 2021, l'étude des aléas mouvements de terrains liés à la présence de cavités karstiques. Cette étude référencée BRGM/RP-71382-FR recense les mouvements de terrain observés sur le territoire des communes de Niederhaslach et Oberhaslach et évalue les aléas cavités souterraines et glissements de terrain. *(L'étude est consultable sur le site internet de la préfecture du Bas-Rhin).*

Un "Porter à Connaissance" (PAC) répondant à l'obligation de l'État de porter en continu à la connaissance des communes les informations nécessaires à l'exercice de leurs compétences en matière d'urbanisme, notamment les études techniques dont il dispose en matière de prévention des risques (article L. 121-2 du code de l'urbanisme), a été adressé au Maire le 30 juin dernier.

Le "PAC" porte sur les risques cavités souterraines et glissements de terrain sur le territoire des communes de Niederhaslach et Oberhaslach. Il présente les études réalisées, décrit les aléas cavités souterraines et glissements de terrain et présente une cartographie à laquelle sont associées des dispositions en matière d'urbanisme.

Une réunion publique s'est tenue le 11 septembre dernier en Mairie d'Oberhaslach, pour présenter les résultats de l'étude, la cartographie et les conséquences immédiates sur les autorisations d'urbanisme.

Afin d'éviter une augmentation des risques de glissements de terrain et/ou d'affaissement/effondrement, la prescription d'études techniques s'avère primordiale dans les secteurs les plus impactés, ainsi que l'observation de prescriptions spéciales. Aussi, nous vous invitons à vous rapprocher de la mairie avant tout projet afin de connaître les mesures applicables à votre situation.

Un arrêté préfectoral ayant pour objet la prescription de l'élaboration d'un Plan de Prévention du Risque de Mouvement de terrain a été pris par Mme la Préfète du Bas-Rhin le 31 juillet 2023. L'objectif de cette procédure est d'élaborer en concertation avec l'ensemble des partenaires, une réglementation définitive, adaptée à cette nouvelle connaissance du risque.



Vous pouvez retrouver tous les éléments relatifs à ce dossier (PAC, étude du BRGM, cartographie...) sur le site internet de la Préfecture :

<https://www.bas-rhin.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Prevention-des-risques-naturels-et-technologiques/Risque-mouvements-de-terrains/Niederhaslach-Oberhaslach>



INAUGURATION DE LA MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES

Samedi 23 septembre dernier, nous avons inauguré les locaux transformés de l'ancienne Maison des associations devenue Maison d'assistantes Maternelles «Le Jardin d'Hasel».

Les Mam allient les avantages d'une prise en charge individualisée de chaque enfant à ceux du travail en équipe des professionnels qui les accueillent.

Le coût des travaux de transformation des locaux s'est élevé à 47 000 € TTC et a été pris en charge à hauteur de 80% par la Caisse d'Allocations Familiales du Bas-Rhin.

Cette nouvelle structure, vient compléter les modes de gardes offerts sur la commune en complémentarité avec le périscolaire et les assistantes maternelles à domicile. La municipalité adresse tous ses vœux de succès aux professionnels fraîchement installés dans ces nouveaux locaux !



Vous êtes chasseur ?

CRÉEZ VOTRE COMPTE SIA

Initialement fixée au 30 juin 2023, la date limite pour créer un compte dans le nouveau système d'information sur les armes (SIA) est reportée au **31 DÉCEMBRE 2023** pour les détenteurs du permis de chasser.



Au-delà du 31 décembre 2023, il sera trop tard pour conserver vos droits à détenir vos armes !

Depuis le 8 février 2022, tous les détenteurs d'armes titulaires d'un permis de chasser sont dans l'obligation de créer un compte dans le SIA pour détenir, acheter ou vendre une arme.

Créez dès à présent votre compte sur :
<https://sia.interieur.gouv.fr>



POUR VOUS AIDER À CRÉER VOTRE COMPTE, PLUSIEURS SOLUTIONS :



Lire le guide utilisateur

disponible sur le site :
<https://sia.interieur.gouv.fr/>

Lire le document d'aide à la création de compte

disponible dès la page d'accueil, puis tout au long de la démarche

Lire la foire aux questions (FAQ)

pour répondre à vos questions relatives à la création et à la gestion de compte dans le SIA

Contactez vos interlocuteurs habituels en matière de réglementation des armes

selon votre domicile, en préfecture ou en sous-préfectures

Vous rendre dans les « points numériques »

selon votre domicile, en préfecture ou en sous-préfectures





Qu'est-ce que le covoiturage du quotidien ?

Le covoiturage du quotidien, c'est le covoiturage sur les trajets courts et réguliers pour aller au travail, faire ses courses, au sport etc...

Pour vous aider à faire des économies, l'application de covoiturage Karos améliore vos trajets :

- En tant que conducteur, nous vous trouvons des passagers, sans avoir à faire de détour, et vous êtes rémunéré.
- En tant que passager, nous vous trouvons des conducteurs sur votre trajet et vous bénéficiez d'un tarif avantageux grâce au PETR Bruche Mossig.

st'hopla



Le covoiturage chez moi avec st'hopla et l'appli Karos !

C'est quoi st'hopla et l'appli Karos ?

Le PETR Bruche Mossig, au service des 68 communes de son territoire, propose l'offre de covoiturage st'hopla en s'associant à Karos, l'application n°1 du covoiturage du quotidien en France.

Près de 1 million de Français ont déjà rejoint l'aventure.

Chaque commune dispose de panneaux st'hopla pour permettre un arrêt sécurisé, visible et accessible à pied.

Grâce à ce partenariat st'hopla-Karos, vous bénéficiez d'avantages exclusifs :

- En tant que conducteur, vous gagnez au minimum 2€ par trajet dans la limite de 30km, +0.10€/km au-delà
- En tant que passager, votre covoiturage vous coûte 1€ par trajet dans la limite de 30km, +0.10€/km au-delà

La différence est prise en charge par le PETR Bruche Mossig.



Pour un trajet entre Molsheim et Strasbourg, il y a déjà plus de 330 covoitureurs disponibles

Quels sont les bénéfices du covoiturage quotidien ?

Le covoiturage est une opportunité pour améliorer la qualité de vie mais aussi pour répondre aux enjeux de la mobilité du quotidien et de la transition écologique.

Covoiturer sur Karos en tant que conducteur c'est :

Économiser près de 2.000€ par an (+100€ de prime).

Diviser par 2 les émissions de CO2 sur ses trajets.

Passer un moment convivial.

Covoiturer sur Karos en tant que passager c'est :

Bénéficier du confort de la voiture à un prix incitatif.

Bénéficier de la garantie retour en cas d'annulation dans la journée du conducteur.

Faire des rencontres sympathiques.



En invitant quelqu'un via Karos, vous vous retrouvez instantanément dans l'application et pouvez covoiturer tout de suite !



Comment utiliser l'appli Karos ?

Etape 1 - je télécharge l'application Karos sur Google Play Store ou Apple Store.

Etape 2 - je m'inscris avec un e-mail, un mot de passe.

Etape 3 - j'inscris mon adresse de domicile (elle ne sera pas publique) et mon lieu de travail ou une destination favorite, mes horaires habituels, ainsi que mon rôle (conducteur, passager, alternant).

Etape 4 - je trouve un covoitureur, et lui propose un trajet commun. Ou je crée un nouveau trajet ponctuel.

Etape 5 - je rejoins mon covoitureur au lieu choisi, nous réalisons le trajet ensemble, et une fois arrivé je valide sur l'application

Etape 6 - je suis heureux, et il me tarde de recommencer !

Comment obtenir la "prime covoiturage" ?

Vous pouvez débloquer cette prime dès le premier trajet en tant que conducteur avec des passagers qui ont réservé via l'application Karos, spécialiste du covoiturage du quotidien.

Un virement de 50€ est immédiatement envoyé aux conducteur·rice·s qui effectuent leur premier trajet Karos dont la ville de départ ou d'arrivée se trouve en France, avec au moins un·e passager·ère ayant réservé sur l'application.

Un second virement de 50€ est envoyé après le 10e trajet s'il a été réalisé dans des conditions similaires dans les moins de 3 mois après le 1er covoiturage.



UNE NOUVELLE INFIRMIÈRE AU CABINET D'INFIRMIÈRES DE LA ZONE ARTISANALE DU KLINTZ

Depuis le mois de mai 2023, le cabinet d'infirmières de Laurence HAUSWALD, basé à la zone artisanale du klintz accueille une nouvelle professionnelle de santé : Cynthia ZUCKSCHWERT. Vous pouvez la contacter au 06.19.63.45.47 ou par mail : schoettel.cynthia@hotmail.fr

Nous lui souhaitons la bienvenue à Oberhaslach.

LES DÉBRIS D'UN AVION TROUVÉS DANS NOTRE FORÊT

Des Américains de l'équipe de Défense POW/MIA de Washington sont venus dernièrement réaliser des fouilles dans la forêt d'Oberhaslach au sujet d'un crash d'avion, datant de la guerre de 39 - 45.

C'est un jeune habitant d'Urmatt qui en avait découvert les premières pièces, il y a quatre ans de cela. " J'ai trouvé une hélice et des pièces de moteur d'un avion américain. Aussitôt, je l'ai signalé aux équipes spécialisées " explique-t-il. Les Américains ont tout de suite voulu venir sur place, mais à cause de la pandémie de covid-19, ils ont dû reporter leur voyage.

Le Maire, Jean BIEHLER, a finalement eu le plaisir de les accueillir en mairie, au début du mois de septembre. L'équipe américaine accompagnée par Candice DOUCY, chargée de veille législative et réglementaire pour les départements européens, s'est ensuite rendue en forêt pour mener un important travail de recherche qui a duré plusieurs jours.

A l'aide de leurs détecteurs de métaux, ils ont mis la main sur près d'une centaine de pièces après avoir effectué des sondages précis. Un archéologue a ensuite analysé chacune des pièces pour les répertorier et il s'avère qu'ils ont même réussi à déterminer l'emplacement exact de l'impact du crash. Plusieurs pièces pourraient contenir des numéros de série qui permettraient d'identifier formellement le pilote.



Une autre équipe américaine pourrait d'ailleurs être mobilisée ultérieurement pour rechercher les ossements du pilote. Le lieu des fouilles est fermé au public, sous peine de sanctions de la part de la DRAC.

« Grâce à leur travail, les spécialistes de Défense POW/MIA de Washington arrivent à identifier environ 200 soldats par an » a précisé la docteure en histoire américaine Donna Knaff.

UN LABORATOIRE DE PÂTISSERIE À OBERHASLACH !

Bienvenue dans l'univers sucré de Jennifer et Arnaud Zumstein, les nouveaux artisans installés au cœur de la zone artisanale du Klintz. Depuis le mois de septembre dernier, leur laboratoire de production a ouvert ses portes pour régaler vos papilles.



Leur aventure démarre il y a 17 ans, à l'école de pâtisserie du CFA à ESCHAU où il se sont rencontrés. En 2010, la pâtisserie «Jennifer SCHERER» ouvre à OTTROT pour y proposer pâtisserie, salon de thé, traiteur, chocolat. En 2019, Jennifer, la pâtissière épouse Arnaud, le chocolatier. Ensemble, avec l'aide de leurs apprenties Laura et Calie, ils décident de se lancer dans une nouvelle aventure en installant un laboratoire de pâtisserie flambant neuf à Oberhaslach, tout en changeant le nom de leur entreprise pour devenir la Pâtisserie "JAZ" (Jennifer, Arnaud, Zumstein).

La Pâtisserie JAZ vous invite à déguster une large gamme de desserts, de la part individuelle jusqu'au grand gâteau. Les traditionnels savarin, forêt noire, mille-feuille, flan, et autres mousses, seront évidemment au rendez-vous, dans un subtil dosage du sucre.

Côté chocolat, vous retrouvez des pralinés, tablettes et autres pâtes à tartiner. Des créations saisonnières spéciales sont également au rendez-vous, comme le calendrier de l'avent à Noël et, bien sûr, les cerises au Kirsch. Vous pourrez également goûter à une délicieuse touche alsacienne avec le bretzel salé enrobé de chocolat noir.

Le tout nouveau laboratoire est spécialement prévu pour le retrait des commandes, à l'exception des viennoiseries disponibles du mardi au dimanche mais pour lesquelles la réservation reste recommandée.

Sur la partie traiteur, laissez-vous séduire par des tourtes, des quiches, des pâtés de viande à réchauffer à la maison. De plus, des plats cuisinés plus élaborés sont disponibles sur commande les vendredis, samedis et dimanches, selon les semaines. Pour rester informé(e) des plats du jour, consultez notre page Facebook ou les actualités publiées régulièrement sur l'application communale INTRAMUROS.

Si vous avez un événement spécial en vue, Jennifer et Arnaud sont prêts à créer des plats sur mesure pour satisfaire vos envies. Ils ont récemment concocté des délices tels que le couscous, la souris d'agneau, le filet de bœuf et son risotto.

Pour passer commande ou pour toute autre question, n'hésitez pas à les contacter par téléphone, par e-mail ou via leur page Facebook, en précisant que vous souhaitez retirer votre commande à Oberhaslach.

Enfin, si vous souhaitez rencontrer Jennifer et Arnaud et visiter leur laboratoire, vous êtes cordialement invités à un petit déjeuner **Dimanche 12 novembre entre 8h et 11h.**

Nous leur souhaitons la bienvenue à Oberhaslach !

CONTACTS

 7 zone artisanale du Klintz
67280 OBERHASLACH

 03.88.481.481 (Magasin d'Ottrott)
Préciser que la commande sera retirée à Oberhaslach

 Mardi à vendredi : 7h30/13h
Samedi : 7h/12h
Dimanche : 7h/9h30

 Patisserie.jaz@gmail.com

 Pâtisserie JAZ

INTERCONNEXION DES RÉSEAUX ENTRE OBERHASLACH ET NIEDERHASLACH

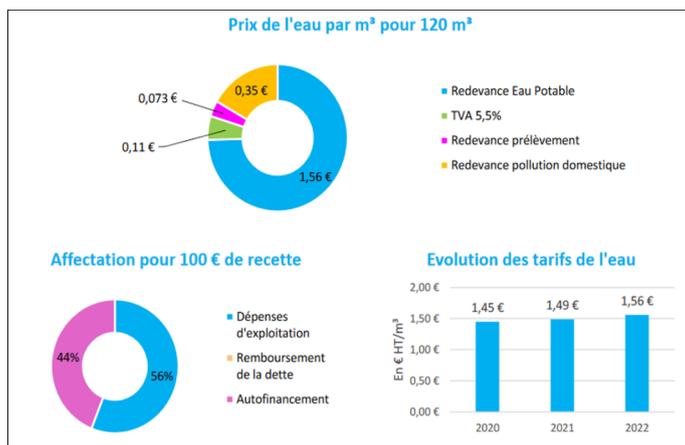
Vous avez certainement remarqué les perturbations de circulation sur Oberhaslach en fin d'été ? En effet, afin de sécuriser l'approvisionnement en eau potable de Niederhaslach, une interconnexion de secours avec la commune d'Oberhaslach est en cours de réalisation et sera mise en service d'ici fin 2023. Ainsi, en cas d'insuffisance de la production des sources de Niederhaslach, de l'eau d'Oberhaslach sera envoyée vers Niederhaslach, sous condition que le niveau d'eau du réservoir d'Oberhaslach le permette. De plus, une surveillance du comportement de l'ensemble des sources du territoire est réalisée par la communauté de communes et le SDEA afin de prévenir tout manque d'eau.

VISITE DES INSTALLATIONS D'EAU POTABLE SUR OBERHASLACH

L'ensemble du Conseil Municipal a pu participer à une visite des installations d'eau potable sur la commune cet été. Depuis les points de captage jusqu'au réservoir communal, tout le cheminement a été présenté par la Communauté de Communes qui détient la compétence de gestion de l'eau potable sur la commune.

Plus en détails, quel est le cheminement de l'eau depuis la source jusqu'à nos verres ?

La commune d'Oberhaslach est approvisionnée par 4 sources qui alimentent le réservoir de 250m³. L'eau distribuée est traitée par un rayonnement ultra-violet qui élimine toutes bactéries nocives. Cependant, en cas de contamination accidentelle, il arrive qu'une campagne de chlore soit mise en place durant quelques temps pour sécuriser la qualité de l'eau distribuée. Sur Oberhaslach, l'eau est de bonne qualité microbiologique, très douce et faiblement nitraté. Aucun des pesticides recherchés n'a été détecté.



Le coût de l'eau sur Oberhaslach en 2022 (source SDEA - Rapport annuel 2022)

Le besoin journalier moyen en eau potable de la commune d'Oberhaslach est de 240m³.

Explication sur le prix de l'eau par m³ pour 120 m³ (norme INSEE) :

- Part fixe : 52,54 €HT/an
- Part variable : 1,12 €HT le m³
- Redevance eau potable: 1,56 €HT par m³ pour 120 m³
- Prix du service eau potable : 2,09 €TTC par m³ pour 120 m³

Bulletin météo de l'eau en Juillet (source : APRONA)

Les cumuls de pluie du mois de juillet sont excédentaires par rapport à l'année dernière à la même époque (+19% par rapport à la normale de référence). Cependant, les niveaux moyens de la nappe restent à ce jour inférieurs aux normales saisonnières. Le bassin versant est à ce titre placé en situation d'alerte.

Economiser l'eau ! Un impératif pour le développement durable

La commune d'Oberhaslach réfléchit actuellement à l'acquisition d'une cuve enterrée pour récupérer l'eau de pluie. Avec le changement climatique et la raréfaction de l'eau, stocker les eaux pluviales dans une cuve enterrée est une démarche écologique et citoyenne.

LES VICTIMES OUBLIÉES DE LA GUERRE DE CRIMÉE (1854-1856)

C'était le temps des empires : russe, ottoman, britannique, français, austro-hongrois.

Le sultan de Constantinople, alors gardien des lieux saints, confie aux mains des moines latins la clé de l'église de la Nativité à Bethléem.

Les orthodoxes se sentent lésés, c'est l'occasion pour le tsar de l'église Nicolas 1^{er} de satisfaire ses visées expansionnistes à l'ouest : il engage l'Empire russe dans un conflit contre l'Empire ottoman, prétextant les deux provinces roumaines de Valachie et de Moldavie, terre orthodoxes appartenant à l'empire ottoman ; son but, la prise de Constantinople, voire la destruction de l'Empire ottoman.

Une Russie trop puissante n'est pas du goût des Anglais, ceux-ci envoient un ultimatum à Nicolas 1^{er} (février 1854) que Napoléon III signe également. Le Tsar refuse de retirer ses troupes. Et c'est la guerre. 300 000 soldats français seront envoyés en Crimée, théâtre des opérations. 90 000 ne reviendront pas.



Combat dans la gorge de Malakoff, le 8 septembre 1855
(Par Adolphe YVON. 1859)

Parmi eux, 7 soldats d'Oberhaslach.

A noter que 80% des soldats décédés sont morts de maladie (choléra, typhus, scorbut, diarrhées...), 20% sur le champ de bataille, tant au niveau national que local.

BRAUN Florent, grenadier, né le 26/10/1833, fils d'Ignace et NEGELE Françoise, mort du typhus à l'ambulance de Kamiesch le 15/06/1855.

GAENGER Valentin, clairon voltigeur, né le 14/02/1828, fils de François et ARBOGAST Catherine, mort à Dolmabatché suite à un éclat de bombe le 09/10/1855.



Un hôpital durant la guerre de Crimée
(Collection Georges Schlick)

HERTZ Florent, fusilier, né le 23/11/1833, fils de Florent et HOMMEL Madeleine, mort sur le navire anglais Canadian, camp sous Sébastopol, le 14/06/1855.

KLEIN Hubert, chasseur, né le 25/03/1834, fils de Nicolas et HERBRECH Madeleine, mort du typhus à l'ambulance du 1^{er} corps, le 09/03/1856.

MINICH Joseph, caporal, né le 06/06/1828, fils de Joseph et SCHULLER Odile, mort à l'ambulance du 2^{ème} corps suite à une plaie à la face, le 27/08/1855.

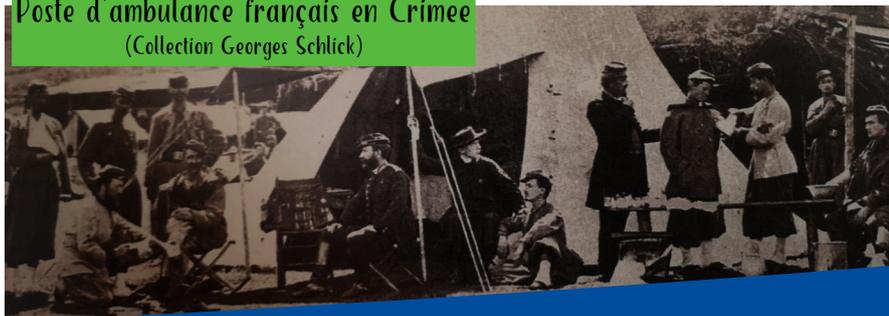
OSWALD Louis, voltigeur, né le 25/04/1831, fils de Joseph et HOMMEL Catherine, mort du typhus à Constantinople (Pera) le 09/12/1855.

SCHMIDT Alexandre, zouave, né le 11/04/1825, fils de Michel et ARBOGAST M. Anne, mort à Constantinople (Pera) suite à amputation du bras, le 12/07/1855

Pour celles et ceux qui souhaitent en savoir plus, l'article complet (18 pages) se trouve dans l'annuaire 2023 de la Société d'Histoire de Mutzig et Environs.

Publié avec l'autorisation d'André BURSTERT, auteur de l'article, décédé le 11 septembre 2023. La municipalité adresse toutes ses condoléances à la famille en deuil.

Poste d'ambulance français en Crimée
(Collection Georges Schlick)





Quelques réalisations



Cimetière : création d'un jardin du souvenir



Entretien estival de nos voiries



Inauguration de la passerelle du Gensbourg par le Club Vosgien



Finalisation des travaux de la Maison des Assistantes Maternelles



Salle des fêtes : pose d'arceaux à vélo



Ecole élémentaire : remise en peinture des couloirs d'accès aux salles de classe

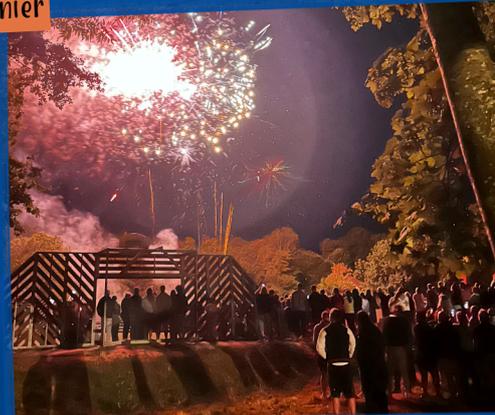




Retour en image



Célébration de la fête nationale le 13 juillet dernier



Le 20 août, à l'occasion de la journée «jardins ouverts» organisée par la Maison de la Nature Bruche Piémont



Le 27 août, lors d'une pêche estivale organisée par l'Amicale de Pêche



Le 4 septembre, une rentrée des classes, en musique !





Messti 2023

Crédits photo : Amélie MOREL



Inauguration



Concert d'ouverture avec le groupe « Peter Later »



Durant les 4 jours, le F.C Haslach et les forains à pied d'oeuvre



Élection de Miss et Mister Messti 2023

Corso fleuri sur le thème des contes



Conscrits



F.C Haslach



A.S Bruche Hasel



Amicizia



Tennis de table



ASFO



Amicale de Pêche



Ski-Club



Amicale des Sapeurs-Pompiers



Miss et Mister messi et leurs dauphins-dauphines



Une rentrée associative !



Yoga pour tous

YOGA POUR LES INITIÉS



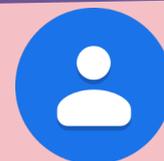
Lundi
de 9h30 à 11h
Mercredi
de 18h15 à 19h45



Tarif sur
demande



Mairie



Yoga pour tous
06.82.39.40.99
madyschneiders@orange.fr

YOGA POUR LES DÉBUTANTS

Mardi
de 9h30 à 11h

Tarif sur
demande

Mairie

Yoga pour tous
06.82.39.40.99
madyschneiders@orange.fr

YOGA POUR TOUS NIVEAUX

Mardi
de 18h30 à 20h

Tarif sur
demande

Mairie

Yoga pour tous
06.82.39.40.99
madyschneiders@orange.fr

SÉANCE DE MÉDITATION

Mardi
de 17h30 à 18h15

Tarif sur
demande

Mairie

Yoga pour tous
06.82.39.40.99
madyschneiders@orange.fr

Niedecktonik



Jeudi
à 16h45



A définir



Mairie



Niedecktonik
06.38.23.98.42
c.niedecktonik@orange.fr

SPORT SANTÉ SENIORS

Jeudi
à 18h15

A définir

Mairie

Niedecktonik
06.38.23.98.42
c.niedecktonik@orange.fr

SPORT SANTÉ PILATES

PILATES

Jeudi
à 19h30

150 €

Mairie

Niedecktonik
06.38.23.98.42
c.niedecktonik@orange.fr



Tennis de table



TENNIS DE TABLE POUR LES JEUNES

Entrainement
Lundi
de 19h à 20h



60 €



Salle des fêtes
Oberhaslach



Tennis de Table Vallée de la Hasel
06.29.56.19.93
bubu67280@orange.fr

TENNIS DE TABLE POUR LES ADULTES

Entrainement
Lundi
de 20h à 22h

60 €

Salle des fêtes
Oberhaslach

Tennis de Table Vallée de la Hasel
06.29.56.19.93
bubu67280@orange.fr

AS. Sportive et Familiale Oberhaslach



CARDIO, RENFORCEMENT MUSCULAIRE ET STRETCHING

Mercredi
de 19h à 20h



Adhésion
(70 €/trimestre)



Salle des
fêtes



ASFO
06.88.15.64.90
mireille.rodriquez1@sfr.fr

Club méditation



SÉQUENCE MÉDITATION

Vendredi
de 18h15 à 19h30



Gratuit



Mairie



06.81.94.88.94
marieandree.kurz@yahoo.fr

Une rentrée associative !

Ski-Club (enfants jusqu'à 16 ans)

**COURSE À
PIED,
PRÉPARATION
PHYSIQUE
GÉNÉRALISÉE,
ROLLER, JEUX
COLLECTIFS**



Mardi
de 18h30 à 21h30



Tarif sur
demande



Salle des fêtes



Ski-Club d'Oberhaslach
06.47.57.05.20
ski.club.oberhaslach@gmail.com

**MARCHE,
ROLLER, SKI
ROUE, TRAIL,
VTT, COURSE
D'ORIENTATIO
N**

Mercredi
de 14h à 16h

Tarif sur
demande

En fonction
de l'activité

Ski-Club d'Oberhaslach
06.47.57.05.20
ski.club.oberhaslach@gmail.com

**SORTIE
NATURE**

Dimanche tous les
quinze jours

Tarif sur
demande

Plein air

Ski-Club d'Oberhaslach
06.47.57.05.20
ski.club.oberhaslach@gmail.com

**SKI DE FOND
(EN PÉRIODE
DE NEIGE)**

Mercredi
de 13h30 à 16h30

Tarif sur
demande

Champ du feu

Samedi
de 9h à 11h30

Ski-Club d'Oberhaslach
06.47.57.05.20
ski.club.oberhaslach@gmail.com



Ski-Club (adultes à partir de 17 ans)



COURSE À PIED / MARCHÉ NORDIQUE

Mardi
de 19h30 à 20h15

Tarif sur
demande

Plein air

Ski-Club d'Oberhaslach
06.47.57.05.20
ski.club.oberhaslach@gmail.com

PRÉPARATION PHYSIQUE GÉNÉRALISÉE

Mardi
de 20h15 à 21h15

Tarif sur
demande

Salle des fêtes

Ski-Club d'Oberhaslach
06.47.57.05.20
ski.club.oberhaslach@gmail.com

SORTIE NATURE

Dimanche
tous les quinze jours

Tarif sur
demande

Plein air

Ski-Club d'Oberhaslach
06.47.57.05.20
ski.club.oberhaslach@gmail.com

SKI DE FOND ET BIATHLON (EN PÉRIODE DE NEIGE)

Horaires à définir

Tarif sur
demande

Champ du feu

Ski-Club d'Oberhaslach
06.47.57.05.20
ski.club.oberhaslach@gmail.com

Couds-ci Couds-ça



COUTURE, TRICOT ET TRAVAUX D'AIGUILLES

Jeudi
de 20h à 22h
et vendredi
de 13h30 à 16h

15 €

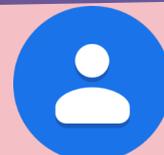
Mairie

Couds-ci Couds-ça
06.52.67.15.48
coudsci.coudsca.alsace@gmail.com

Une rentrée associative !



F.C Haslach (Foot adultes)



FOOTBALL SENIORS

Entrainement
Mardi et jeudi à 19h30
Compétition
Dimanche après-midi

90 €

Stade de Urmatt/
Niederhaslach/
Oberhaslach
en fonction des
équipes

Football Club Haslach
06.82.89.52.40
pascal.lejaille@e-i.com

FOOTBALL VÉTÉRANS

Entrainement
Mardi et jeudi à 19h30
Compétition
Vendredi à 20h

90 €

Stade
d'Oberhaslach

Football Club Haslach
06.82.89.52.40
pascal.lejaille@e-i.com

FOOTBALL SUPER VÉTÉRANS

Entrainement
Lundi à 20h
Compétition
Vendredi à 20h

90 €

Stade
d'Urmatt

Football Club Haslach
06.82.89.52.40
pascal.lejaille@e-i.com

FOOTBALL SENIORS FÉMININES

Entrainement
Lundi et mercredi
de 19h30 à 21h

90 €

Stade
d'Urmatt

Football Club Haslach
Nathan PALMA
06.19.60.04.27
palma.nathan@orange.fr

A.S. Bruche Hasel (Foot masculin)



FOOTBALL GARÇONS NÉS EN 2017/2018

Entrainement
Mercredi à 15h
Compétition
Samedi à 10h

140 €

Stade de
Niederhaslach

A.S Bruche/Hasel
Nathan PALMA
06.19.60.04.27
asbh67280@gmail.com

FOOTBALL GARÇONS NÉS EN 2015/2016

Entrainement
Mercredi à 19h
Compétition
Samedi à 10h

140 €

Stade de
Niederhaslach

A.S Bruche/Hasel
Nathan PALMA
06.19.60.04.27
asbh67280@gmail.com

FOOTBALL GARÇONS NÉS DE 2014 À 2007

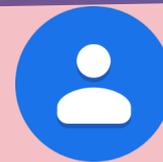
N.C

160 €

N.C

A.S Bruche/Hasel
Nathan PALMA
06.19.60.04.27
asbh67280@gmail.com

A.S. Bruche Hasel (Foot féminin)



**FOOTBALL
FILLES NÉES EN
2018/2017/
2016/2015**

Entrainement
Mercredi à 16h30
Compétition
Samedi à 10h

140 €

Stade de
Niederhaslach

A.S Bruche/Hasel
Nathan PALMA
06.19.60.04.27
asbh67280@gmail.com

**FOOTBALL
FILLES NÉES
EN 2013/2014**

Entrainement
Mercredi à 17h
Compétition
Samedi à 13h30

140 €

Stade de
Niederhaslach

A.S Bruche/Hasel
Nathan PALMA
06.19.60.04.27
asbh67280@gmail.com

**FOOTBALL
FILLES NÉES
EN 2009/2010/
2011/2012**

Entrainement
Mardi à 17h30
Compétition
Samedi à 14h

140 €

Stade
d'Urmatt

A.S Bruche/Hasel
Nathan PALMA
06.19.60.04.27
asbh67280@gmail.com

**FOOTBALL
FILLES NÉES
À PARTIR DE 2008**

Entrainement
Lundi et mercredi
à 19h30

125 €

Stade
d'Urmatt

A.S Bruche/Hasel
Nathan PALMA
06.19.60.04.27
asbh67280@gmail.com



Prochainement à Oberhaslach



OCTOBRE

DATES & HORAIRES	MANIFESTATIONS	LIEUX	ORGANISATEURS
Dimanche 15 Départs de 7h à 14h	Marche populaire 06.18.57.87.65	Salle des fêtes	Ski-Club
Samedi 21 à 20h	Soirée dansante 03.88.48.71.16 ou 06.07.73.23.59	Salle des fêtes	Amicizia
Dimanche 29 de 10h à 18h	Fête de l'arbre 06.76.84.34.53 ou 06.71.47.70.54 Infos : http://mnbruchepiemont.org/	Salle des fêtes et zone de loisirs	Maison de la Nature
Mardi 31 de 14h à 18h	Après-midi d'Halloween Bricolages, dessins et chasse au bonbons Infos au 06.61.34.77.83	Salle des fêtes	Conscrits

NOVEMBRE

DATES & HORAIRES	MANIFESTATIONS	LIEUX	ORGANISATEURS
Samedi 11 à 11h	Cérémonie du 11 novembre 03.88.50.90.15	Monument aux morts	Commune
Dimanche 12 à 13h (début des jeux à 14h)	Loto du Haslach Animé par Christophe - Buvette & petite restauration - Réservation au 06.84.81.60.66	Salle des fêtes	Association Ermitage Saint Florent
Dimanche 19 à 12h	Déjeuner dansant avec l'orchestre « Die Alpen Melodie » 06.73.37.50.13 ou 06.48.09.72.05	Salle des fêtes	Amicale des sapeurs-Pompiers
Dimanche 26 de 10h à 18h	Bourse aux jouets et articles de sports 06.61.86.85.90	Salle des fêtes	La Guilde du Nideck

DÉCEMBRE

DATES & HORAIRES	MANIFESTATIONS	LIEUX	ORGANISATEURS
Samedi 2 à 15h30	Féerie de Noël 03.88.50.90.15	Autour de la mairie	Commune et Comité des fêtes
Dimanche 10 à 12h	Noël des aînés 03.88.50.90.15	Salle des fêtes	Commune (CCAS)
Samedi 16 à 15h	Noël des enfants 03.88.50.90.15	Salle des fêtes	Commune

Restez informé(e) des prochaines manifestations avec l'application INTRAMUROS, rubrique « Agenda »

